



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(En exécution de l'article L. 2121-10
du Code Général des Collectivités Territoriales)

Parmain, le 24 mars 2025

Le Conseil municipal se réunira en séance ordinaire le :
LUNDI 31 MARS 2025 à 19h15
Salle du conseil municipal en mairie

L'ordre du jour sera le suivant :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- 1. Vote des taux d'imposition 2025



Loïc TAILLANTER

Maire de PARMAIN

Vice-Président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts